

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

16 JUIN 2014

Arrêté du

Modifiant l'arrêté du 15 octobre 2013 fixant la composition de la commission nationale paritaire du personnel administratif des chambres d'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers, et notamment son article 2 ;

Vu le statut du personnel administratif des chambres d'agriculture homologué par arrêté du 20 mars 1972 et notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2013 relatif à la composition de la commission nationale paritaire ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2013 relatif à la composition de la commission paritaire du personnel administratif des chambres d'agriculture ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2014 nommant Hervé DURAND Directeur général adjoint des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

Vu la proposition du 5 juin de la CFDT portant modification de ses représentants à la commission nationale paritaire ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les membres désignés dans le présent article remplacent les membres désignés par l'arrêté du 15 octobre 2013. Son article 1^{er} est ainsi modifié :

- au I.2°) Relatif aux représentants du personnel administratif des chambres d'agriculture désignés par la Fédération générale agroalimentaire CFDT
- Madame Aude CHIRON, chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique
- Madame Claire LOBBÉ, chambre d'agriculture de la Somme
- Monsieur Vincent JOUSSELIN, chambre d'agriculture de la Sarthe

au II.1°) relatif au représentant du ministre chargé de l'agriculture, Président :

- M Hervé DURAND, directeur général adjoint des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, ou en cas d'empêchement, M. Frédéric LAMBERT, sous-directeur de la gouvernance à la direction générale des politiques agricole agroalimentaire et des territoires

Article 2

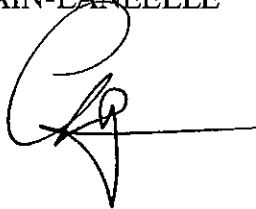
La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **16 JUIN 2014**

Pour le ministre et par délégation :

La Directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

C. GESLAIN-LANEELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke extending downwards.